



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dépôt :

Dan Biancalana (LSAP)

Luxembourg, le 19 décembre 2023

HA- Interdict° de la mendicité

1

Motion

La Chambre des Député·e·s,

Considérant :

- la décision récente du ministre des Affaires intérieures relative à l'interdiction de la mendicité à Luxembourg-Ville ;
- que lors du deuxième recensement des personnes sans-abri à Luxembourg-Ville réalisé le 14 juin 2023, un total de 193 personnes ont été recensées ;
- que le fait d'interdire la mendicité à certaines heures à des endroits définis par la Ville de Luxembourg n'est de nul secours pour les personnes réduites à devoir mendier pour subvenir à leurs besoins ;
- que la mendicité est à considérer comme une problématique globale et qu'elle nécessite dès lors une réponse de type holistique ;
- que des mesures sociales visant des effets durables sont nécessaires afin de lutter contre la pauvreté en général et la mendicité en particulier ;

vu :

- la prise de position de la Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché du Luxembourg du 18 décembre 2023 selon laquelle l'interdiction de la mendicité constitue « une violation des droits humains des plus vulnérables » ;

invite le Gouvernement :

- 1) à consacrer une partie des acquisitions dites VEFA¹, réalisées récemment afin de contrer les effets de la crise du bâtiment, à des projets de housing-first ;
- 2) à doter au plus vite le projet de Couverture universelle des soins de santé (CUSS) de la base légale nécessaire ;
- 3) à présenter un projet de décentralisation des offres et des fonctions de la structure Abridado au courant de l'année 2024 ;
- 4) à revenir sur sa décision concernant l'interdiction de la mendicité à Luxembourg-Ville.

TAINA BOFFERDING

[Signature]
vente en l'état futur d'achèvement

Dan Biancalana

Miris

Sepovic

Marc Goergen

Marc Baum